

Direction départementale de la Vienne

Bordeaux, le 26 novembre 2020

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Vienne

Préambule :

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire de la République.

Il est complété par le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020, ainsi que par le n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et que les Préfets de département sont compétents à arrêter pour leur territoire, afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août dernier, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que **le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission.**

L'analyse des données épidémiologiques Covid 19 (Santé publique France) relatives au département de la Vienne en date du 25 novembre 2020 montre une diminution du niveau de certains indicateurs de vigilance et notamment du taux d'incidence qui passe de 195,2 à 123/100 000 habitants et du taux de positivité qui passe de 13,3% à 10,8%. Ces tendances se retrouvent également pour les plus de 65 ans.

Cependant, le taux d'incidence étant directement corrélé au taux de dépistage et au taux de positivité, la diminution de ces indicateurs doit être interprétée avec la plus grande précaution. En effet, **les taux d'incidence et de positivité en date du 25 novembre restent supérieurs à la moyenne régionale :**

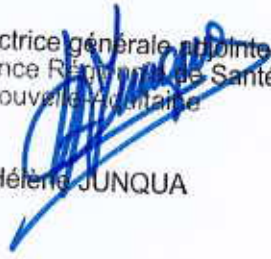
- Taux d'incidence : 123 en Vienne contre 109,3/100 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine
- Taux de positivité : 10,8% en Vienne contre 9,6% en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, au 25/11/2020, **le nombre d'hospitalisations en réanimation pour Covid19 est de 18 et le nombre de clusters actifs en Vienne est de 52** dont 15 en EHPAD et 7 au sein d'autres établissements médico-sociaux.

Seule l'analyse de l'évolution de l'ensemble des indicateurs dans les semaines à venir permettra d'apprécier de la réalité de la diminution de la circulation virale dans le département.

Au total, dans le département, l'analyse de la situation épidémiologique et des principaux foyers épidémiques témoignent d'une circulation toujours active du virus. Ainsi, la situation épidémiologique du département et son évolution actuelle justifient que des mesures renforcées soient prises pour lutter contre la propagation du virus.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Hélène JUNQUA